

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

**Aux contribuables de la susdite municipalité du  
Village de Kingsbury**

**AVIS PUBLIC  
DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2024-121-01**

Aux personnes et organismes intéressés par le PREMIER projet de règlement numéro 2024-121-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 121 et ses amendements.

AVIS PUBLIC est donné:

QUE lors de la séance tenue le 3 septembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « règlement numéro 2024-121-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 121 » afin de:

- D'intégrer des dispositions pour une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 1 octobre 2022 à 19h00, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à l'égard de ce sujet, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 370, rue Du Moulin au Village de Kingsbury.

DONNÉ AU VILLAGE DE KINGSBURY  
CE 23<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

---

Chantal Coutu  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Chantal Coutu, directrice générale de la municipalité du Village de Kingsbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en publiant une copie dans le journal régional ou local et en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, au plus tard de midi à 19 heures le 23<sup>ième</sup> jours de septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2024.

---

Chantal Coutu  
Directrice générale et secrétaire-trésorière